



Reconnaissance en paternité

Par **fdg190**, le **16/09/2008** à **03:50**

bonjour,j'aimerais savoir quel sont mes droits pour que mon père me reconnaisse!je ne l'ai jamais connu et je ne connaît son existence depuis peu ainsi que son nom!j'ai peur que le fait d'avoir 38 ans m'empêche de faire quelque chose pour prescription ou du même genre!

Par **jeetendra**, le **16/09/2008** à **08:45**

bonjour, si votre père veut vous reconnaître il le peut malgré vos 38 ans, par contre vous ne pouvez engager une action en reconnaissance judiciaire vu que vous avez plus de 28 ans, cordialement